

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16 JANVIER 2024 À 19H00
COMMUNE DE SAINTE-SIGOLENE
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Sigolène, dûment convoqué le 11 janvier 2024 par Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme BERGER Ghislaine, Vice-Présidente en l'absence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS.

PRÉSENTS : Mme Ghislaine BERGER Vice-Présidente, Mr Henri BARDEL, Mme Anne PICHON-KELLY, Mr LAVERGNE Jean-Louis, Mme Noëlle BERTHASSON, Mme Brigitte BEST, Mme Thérèse CORNILLON, Mme Annie DESAGES, Mme Nicole GUILLAUMOND, Mr Gérard CELLE, Mr Yves ROCHE, Mr Hervé VACHET

EXCUSÉS :

Mr Didier ROUCHOUSE

ABSENTS : Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Laëtitia SABATIER, Mme Karine PAULET, Mme Adeline BRUN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thérèse CORNILLON

Mme la Vice - Présidente ouvre la séance à 19h05

Approbation du procès-verbal du CCAS du 7 novembre 2023

A l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises par délégation au Président

Un bon d'urgence de 50 € délivré à une personne isolée pour de l'alimentaire.

Une domiciliation

Mise à disposition du logement d'urgence du 30/12/23 au 16/01/24

1- Règlement relatif au programme d'aide au départ en vacances « Seniors en vacances 2024 »

Délibération n°2024_01_01

Mr le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration le dispositif « Seniors en vacances » proposé par l'ANCV. Il précise les modalités de ce projet, telles qu'elles sont indiquées dans le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Considérant que le CCAS est un organisme à vocation sociale,

Considérant qu'une demande de conventionnement « seniors en vacances 2024 » sera déposée sur le portail « Espace Action Sociale » dès le lancement officiel du programme fin janvier/début février 2024,

Considérant qu'en 2023 la CARSAT a soutenu les porteurs de projet cherchant à développer un projet pour les plus fragiles économiquement : (subvention de 1000 € conditionnée à un taux d'éligibilité à l'aide ANCV supérieur à 50 %.

Considérant que le taux de bénéficiaires de l'aide ANCV a diminué en 2023 : 58 % contre 70% en 2022 et 72 % en 2021.

Toutes explications entendues, après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve le règlement intérieur du voyage séniors 2024 du CCAS qui inclut désormais une priorité d'inscription pour les sigolénois éligibles à l'aide ANCV 2024 et qui n'ont encore jamais participé au voyage sénior organisé par le CCAS.

Le règlement sera mis en œuvre sous réserve d'une suite favorable à la demande de conventionnement auprès de l'ANCV.

Annexe 1

Questions diverses

La séance est levée à 22h

Prochain CA du CCAS :

Le jeudi 04 avril 2024 à 19h

La secrétaire de séance

Mme Thérèse Cornillon



Mme la Vice-Présidente

Mme BERGER Ghislaine



